



Ville de Neuchâtel



Commune de Val-de-Travers

Communiqué de presse

Les quatre Villes se mobilisent pour le RER

Après leurs prises de positions respectives sur différents points du rapport du Conseil d'Etat "Agglomération et RER neuchâtelois", les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers expriment leur engagement commun à tout mettre en œuvre pour faire aboutir ce projet crucial pour l'avenir du Canton tout entier.

Les autorités des quatre Villes souhaitent tout d'abord relever l'importance pour l'ensemble du Canton de disposer d'un réseau de transports publics efficace, non seulement en termes de mobilité pure, mais surtout dans ce qu'il apportera en termes de dynamisme interne et externe.

Le RER rapprochera les régions entre elles pour en faire une véritable agglomération et, par un meilleur raccordement aux zones voisines, permettra au Canton de se positionner comme un acteur crédible et performant face à l'axe Genève-Berne-Zürich.

Les Villes du Canton sont convaincues que les apports économiques et sociaux de ce projet sont indispensables à l'avenir de toute une région, qui mérite et se doit de se donner les moyens d'un développement efficace. Elles soutiennent donc le Conseil d'Etat dans ce projet très abouti techniquement, et s'engageront à ses côtés pour informer la population et l'appeler à saisir les enjeux qui se présenteront à elle lors de la votation.

Dernières réserves à dissiper

Les quatre villes ont exprimé lors de la consultation leur préoccupation à tout mettre en œuvre pour faire aboutir le projet, notamment au travers:

- *du report de la votation en novembre ou décembre*, pour donner plus de temps au débat public et à l'information, après plusieurs années de travaux techniques;
- *du report de l'introduction d'une norme "agglomération" dans la Constitution*, sachant que beaucoup d'inconnues restent à lever sur ce sujet et que cette notion reste indissociable de celle de région, oubliée dans le projet actuel;
- *d'un financement plus équilibré*, reposant sur une participation plus élevée de l'Etat, et renforçant la solidarité entre les régions au lieu du "chacun pour soi" engendré par l'importance de la charge que la proposition initiale faisait peser sur les communes;
- *de l'abandon de l'inscription dans la Constitution du démantèlement de l'infrastructure actuelle*, et de l'engagement du Conseil d'Etat d'assurer une desserte de qualité des zones situées sur le tronçon actuel.

Le point clé de l'acceptation du projet de RER neuchâtelois sera son financement. Dans cette optique, une vision globale des conséquences financières intégrant les autres gros chantiers financiers, tels que les réformes fiscales, est incontournable. C'est une exigence essentielle à laquelle le Conseil d'Etat devra apporter une réponse claire et précise.

Les premiers signes d'ouverture donnés par le Conseil d'Etat sur ces sujets donnent aux Villes bon espoir que ces points soient très rapidement réglés, afin qu'un projet finalisé faisant l'objet d'un large consensus politique puisse être présenté au plus vite au législatif cantonal puis à la population.

Neuchâtel, le 16 mars 2012

Contacts:

- Olivier Arni, Conseiller communal de la Ville de Neuchâtel, +41 32 717 76 01
- Laurent Kurth, Conseiller communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, +41 32 967 62 20
- Denis De La Reussille, Conseiller communal de la Ville du Locle, +41 32 933 84 08
- Yves Faton, Conseiller communal de la Ville de Val-de-Travers, +41 32 886 43 97